



## adultère ou pas en cas de divorce amiable

Par **ardoiseverte**, le **28/11/2010 à 07:44**

Bonjour,

J'ai engagé une procédure a l'amiable en septembre 2007 pour abandon du domicile, mon ex mari a refusé , j'ai donc repris la procédure a torts, (il me trompait ouvertement) malgre de nombreux temoignages et surtout celui de ma soeur pour attouchements, j'ai été debouté. Mon ex mari a engagé a son tour une nouvelle procédure en fevrier de cette année , a l'amiable, pour faire diminuer le devoir de secours,( 3 ans de separation de domicile), a ce jour je n'ai toujours aucunes nouvelles, j'ai rencontré quelqu'un, 800kms nous separent, cette personne est actuellement chez moi (le juge m'a octroyé la gratuité et la jouissance du domicile)j'ai reçu un mail de mon ex mari, il me menace! quels sont ces droits?Il méne la grande vie de son côté!!!!!!!!!!!!!!

Quels sont les miens?Je suis un peu desemparée

Merci de vos reponses

Par **Domil**, le **28/11/2010 à 18:41**

Puisque ça fait plus de 2 ans de séparation, vous pouvez lui imposer le divorce pour altération définitive. Prenez un avocat et lancez la procédure.

Par contre, effectivement, il peut vous faire un constat d'adultère, donc méfiez-vous et voyez ça avec votre avocat.

Par **ardoiseverte**, le **28/11/2010 à 19:16**

Bonsoir,

Merci pour votre reponse, mon ex mari a réengagé une procédure amiable le 5 mars ,j'ai repris un avocat ,nous sommes de nouveau passés devant le juge en conciliation, j'ai moi aussi signé l'amiable, c'est pour cela que je me pose cette question , il ne peut logiquement m'accuser d'adultère, qu'en pensez vous,apres ce complement d'information?

Merci de me dire ce que vous en pensez.

Par **Domil**, le **28/11/2010 à 21:42**

Il n'y a qu'une seule audience pour un divorce par consentement mutuel. Mais est-ce ce divorce que vous avez fait, ou un demande de divorce acceptée ? (téléphonez à votre avocat !)

Par ardoiseverte, le 29/11/2010 à 06:22

Bonjour,

Je pense que c'est un divorce par consentement accepté, a l'amiable, la procedure serait deja terminée.

Je vais donc aller voir la secretaire, mon avocate n'est pas facile a joindre.

Merci encore